ALCOOL-INFO

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

QUELLE DECISION PRENDRE

Par Profil supprimé Postée le 12/08/2015 15:57

Bonjour,

Je me permets de vous écrire en sachant bien que malheureusement nous sommes un grand nombre de femmes à vivre la même chose.
En effet, j'ai rencontré mon mari en 2000. Depuis l'adolescence, il aime être avec ses copains à discuter pendant des heures devant un verre et régulièrement à s'enivrer. Mais nous allons dire qu'au début c'était surtout pour certaines soirées, un côté festif.
Puis nous avons eu un premier enfant en 2004 désiré et un deuxième en 2008 désiré aussi.
Nous nous sommes mariés en 2011 mais avec le temps, la situation se dégrade.

Désormais l'alcool n'est plus qu'avec les copains. Je dois ajouter qu'il ne côtoie que des copains qui aiment boire.
Toutes les semaines, il achète un cubi de rosé de 10L qu'il boit quasi seul. Il peut être bu pour le vendredi soir. En fait, il va s'isoler sous prétexte d'aller bricoler et/ou jardiner qu'il fait d'ailleurs.
Ainsi, le soir à dîner il est complètement saoûl, il fait des mimiques avec sa bouche, à du mal parfois à tenir sur sa chaise.
Cela m'énerve et ce qu'il a à me répondre est "tu n'es qu'une conne, la connerie n'a pas de limite, c'est bon..." Plusieurs fois il a failli à en venir aux mains.
Il doit parfois pour le travail répondre au téléphone ou se déplacer en dehors des heures de bureau alors qu'il a bu.

J'ai les moyens de m'assumer financièrement mais les enfants aiment leur père. Si on divorce j'ai peur de ce qui se passerait les moments où ils seraient avec leur père.
Je lui dit de se soigner mais il me répond qu'il fait des efforts alors qu'il ne fait aucune démarche pour s'en sortir.
Dois-je partir, qui pourrait aider à changer cette situation?

Je vous remercie pour votre réponse.

Mise en ligne le 18/08/2015

Bonjour,

La situation que vous vivez n'est effectivement pas exceptionnelle, mais elle n'est en est pas moins très difficile.

Nous ne pourrons pas prendre de décision à votre place, mais nous vous invitons à aller plus loin dans votre réflexion. Comment cela se passerait -t-il pour vous et vos enfants si vous restiez ensemble ? Et dans le cas où vous divorciez ? Le juge des affaires familiales lui attribuerait-il la garde des enfants s'il le sait dépendant à l'alcool ? Peut-être entreprendrait-il des démarches pour être aidé face à son problème d'alcool ?

Nous comprenons que quelle que soit votre décision, la situation que vous vivez est douloureuse. Sachez que vous pouvez trouver un soutien, être conseillée auprès d'un psychologue, que vous pouvez contacter dans un centre de soins en addictologie. Les consultations y sont gratuites et anonymes. Vous pourrez trouver des adresses de ces centres dans notre rubrique « adresses utiles », en sélectionnant le critère « soutien familial ».

Vous pourrez être orientée et conseillée également par nos écoutants, qui proposent par ailleurs un soutien ponctuel. Nous sommes joignables par téléphone au 0980 980 930 de 8h à 2h, 7j/7j. L'appel est anonyme et non surtaxé.

Cordialement.